

30 mai 2002

COMPAGNIE IMMOBILIERE DE BELGIQUE

Société Anonyme
Avenue Jean Dubrucq, 175/1 - 1080 Bruxelles

Cotation Euronext Bruxelles sous le libellé :

IMMOBEL

COMMUNIQUE DE PRESSE

Avis aux actionnaires

Comme annoncé dans le communiqué de presse du 10 mai 2002, l'Assemblée générale extraordinaire d'IMMOBEL de ce 30 mai 2002 a décidé de procéder à une réduction en nature de son capital social. Ce remboursement sera réalisé par la distribution aux actionnaires de 587.728 actions BEFIMMO que la société détient en portefeuille, à raison d'une action BEFIMMO, coupon numéro 8 attaché, contre remise de 7 coupons IMMOBEL numéro 14.

En application de l'article 613 du Code des Sociétés, la distribution des titres BEFIMMO s'effectuera à l'expiration du délai de deux mois prenant cours le jour de la publication aux Annexes du Moniteur Belge de la décision de réduction du capital. L'opération débutera donc vers le milieu du mois d'août 2002 et fera l'objet d'un nouvel avis aux actionnaires qui précisera les modalités pratiques de l'opération.

Contact : Gaëtan Piret, Administrateur - phone : 02 / 422 54 47
GSM : 0475 / 42 61 20